



ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2015

**Eléments en vue du débat organisé lors de la séance
du Conseil Municipal du 10 mars 2015**

1/ LES OBLIGATIONS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Conformément aux articles L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Une note explicative de synthèse doit être adressée aux Conseillers Municipaux au moins 5 jours avant la réunion de l'assemblée délibérante prévue.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

2/ LES OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme par exemple :

- des données sur le contexte budgétaire :
 - l'environnement économique local et national,
 - le contexte financier,
 - les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et impact sur la collectivité
- la situation financière de la collectivité
- les perspectives pour l'année à venir

1-1 LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

1-1-1 Une prévision de croissance économique très faible

+ 1 % du PIB pour 2015 (LFI 2015)
+ 0,40 % du PIB en 2014

1-1-2 Une inflation qui reste basse

+ 0,9 % en 2015
+ 0,6 % en 2014

1-2-3 Des taux d'intérêt encore très faibles

Les taux d'intérêt historiquement bas depuis 2012 devraient, au regard des prévisions de croissance et d'inflation en zone EURO, rester faibles en 2015.

1-2-4 Le taux de compensation du FCTVA revalorisé

Celui-ci va passer de 15,761 % en 2014 à 16,404 % en 2015. Le régime pour la commune étant décalé de deux ans, cette progression n'aura d'effet qu'à compter de 2017.

1-2 LES PREVISIONS POUR LES FINANCES PUBLIQUES EN 2015

1-2-1 Le déficit public : l'effort de redressement poursuivi

+ 4,1% du PIB en 2014
+ 3,6 % du PIB en 20145
L'objectif visé est un déficit public inférieur à 3 % en 2017 et inférieur à 1 % en 2019

1-2-3 La dette publique : toujours en augmentation...

Résultat de l'empilement des déficits publics antérieurs, la dette publique au sens de Maastricht augmente et atteint ainsi, pour l'ensemble des administrations publiques :

- 89,9 % du PIB en 2012
- 91,7 % du PIB en 2013
- 95,1 % du PIB en 2014

1-3 LA LOI DE FINANCES INITIALE 2015 : LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A L'EFFORT DE RETABLISSEMENT DES COMPTES PUBLICS

1-3-1 La diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

Les collectivités locales vont subir cette année, et ce jusqu'en 2017, un prélèvement supplémentaire au titre de la contribution au redressement national des finances publiques.

Rappel : prélèvement au niveau national (en Milliards d'euros) :

2014	- 1,50 Mds €	} 2014-2017 : - 12,50 Mds €
2015	- 3,67 Mds €	
2016	- 3,67 Mds €	
2017	- 3,67 Mds €	

En Mds €	2014	2015	2016	2017	
Prélèvement 2014	- 1,50 Mds €	-1,50 Mds €	-1,50 Mds €	- 1,50 Mds €	
Prélèvement 2015		-3,67 Mds €	-3,67 Mds €	-3,67 Mds €	
Prélèvement 2016			-3,67 Mds €	-3,67 Mds €	
Prélèvement 2017				-3,67 Mds €	
Total	- 1,50 Mds €	- 5,17 Mds €	- 8,83 Mds €	- 12,50 Mds €	Total cumulé - 28 Mds €

1-3-2 L'accentuation de la péréquation horizontale

Le FPIC (Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales) poursuit sa progression pour atteindre 780 millions d'euros en 2015.

Pour mémoire, 2012 = 150 K€

2013 = 360 K€

2014 = 570 K€

Le FPIC étant calculé en fonction du potentiel financier agrégé et de l'effort fiscal, le territoire communautaire devrait encore cette année y être éligible.

1-3-3 Un faible coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est fixé, comme en 2014, à 1,009 en 2015, soit une augmentation de 0,9 %, ce qui correspond à l'inflation prévisionnelle.

2-1 LA SITUATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Revenu annuel moyen par habitant

- Commune de Bagnères : 11 062 € en 2013
- Moyenne de la strate : 13 229 €

Foyers non imposable (impôt sur le revenu) :

55 % de foyers non imposables (source Insee)

Logements sociaux

En 2013, 13,89 % de logement sociaux (Source RCF)

APL

29,40 % des habitants de Bagnères de Bigorre bénéficient des APL

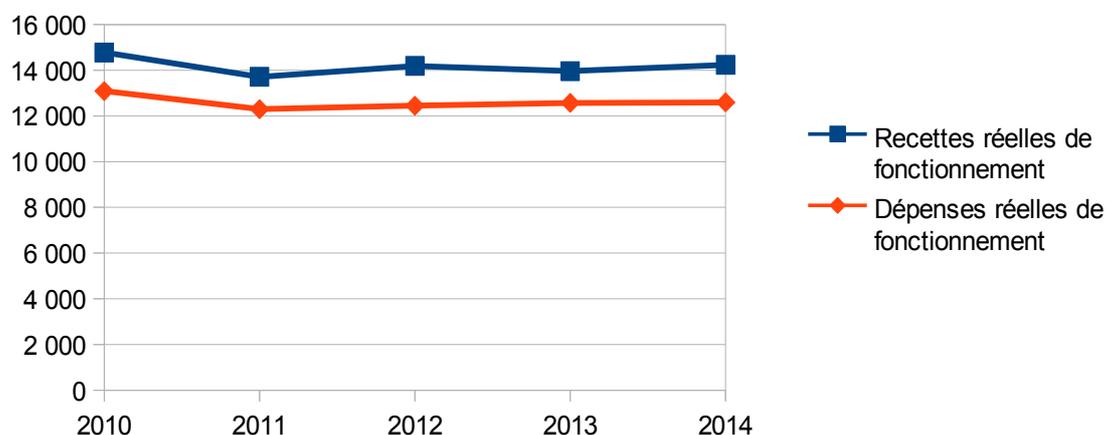
Familles monoparentales

19 % des familles sont des familles monoparentales

2-2 LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

221 – Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement depuis 2010

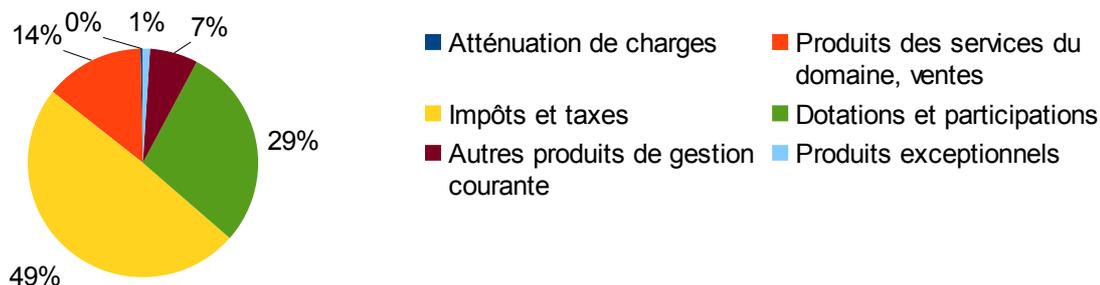
EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes réelles de fonctionnement évoluent depuis 2009 dans la même proportion que les dépenses réelles de fonctionnement.

222 – Les recettes de fonctionnement

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Evolution de la fiscalité depuis 2010

BASES	2010	2011	2012	2013	2014	Prév 2015
Taxe d'habitation	11 866	12 021	12 392	12 932	12 915	13 097
Foncier bâti	11 552	11 901	12 194	12 535	12 684	12 862
Foncier Non bâti	86	88	88	92	93	93

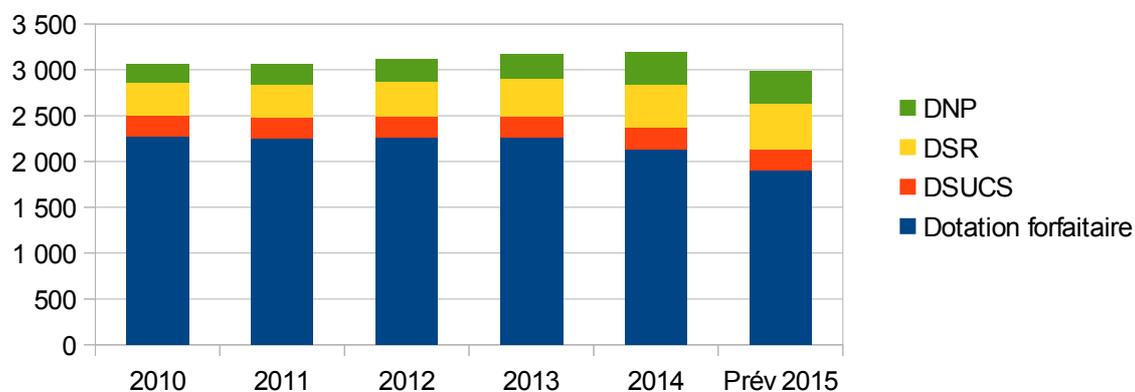
TAUX	2010	2011	2012	2013	2014	Prév 2015
Taxe d'habitation	20,86%	20,86%	20,49%	19,90%	19,90%	19,90%
Foncier bâti	22,11%	22,11%	22,11%	22,11%	22,11%	22,11%
Foncier Non bâti	63,96%	63,96%	62,81%	61,00%	61,00%	61,00%

PRODUIT	2010	2011	2012	2013	2014	Prév 2015
Produit contributions directe	5 093	5 201	5 311	5 401	5 481	5 520
+ Compensations Fiscales	318	304	298	273	296	267
Impôts locaux larges net	5 411	5 505	5 609	5 674	5 777	5 787

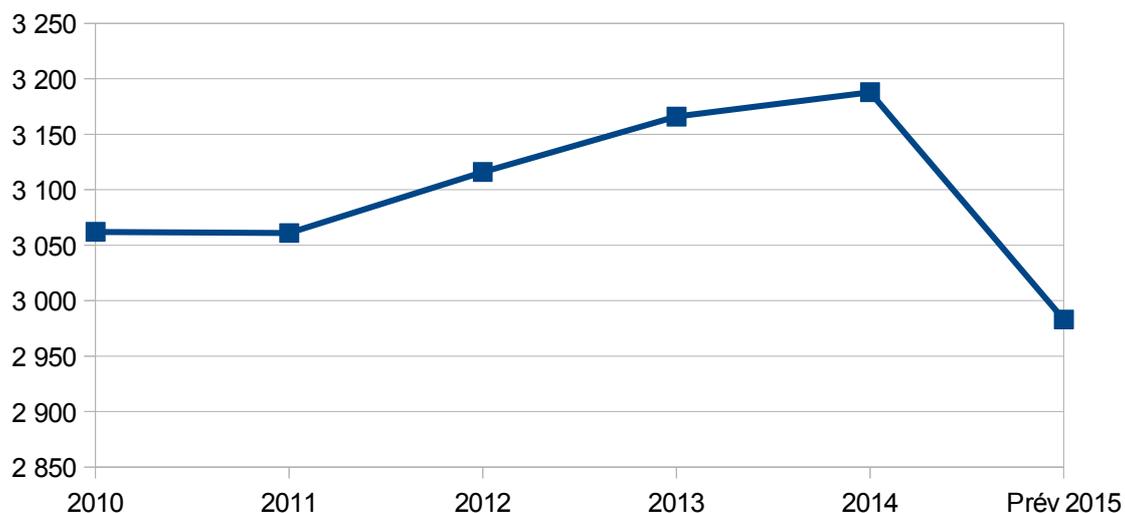
Sources RCF (hyp taux constants)

Evolution des dotations depuis 2010

EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT

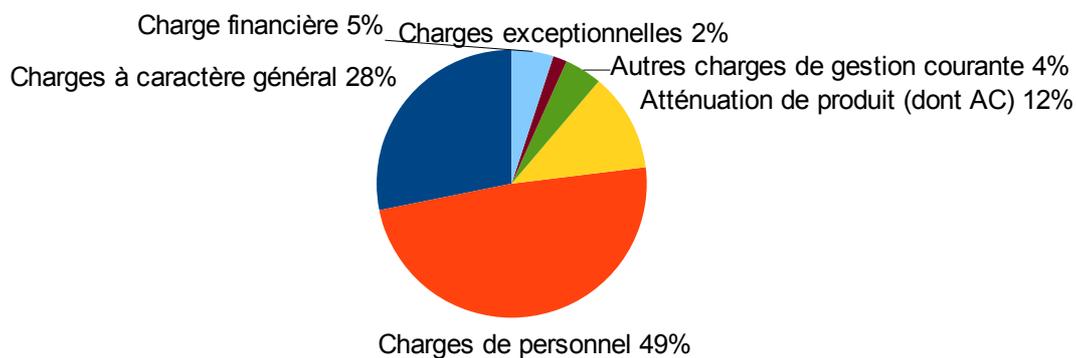


EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

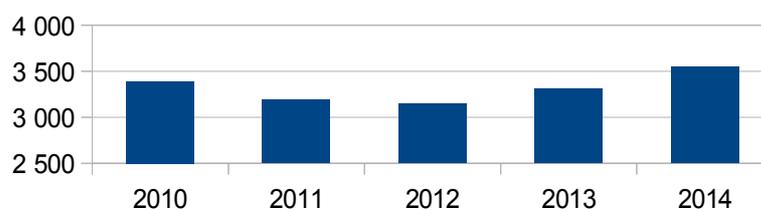


223 – Les dépenses de fonctionnement

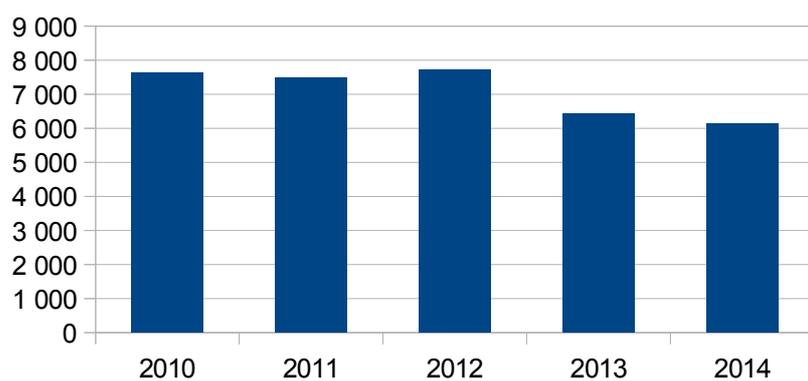
REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

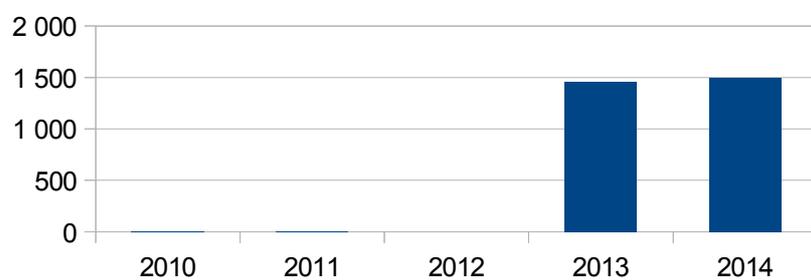


EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

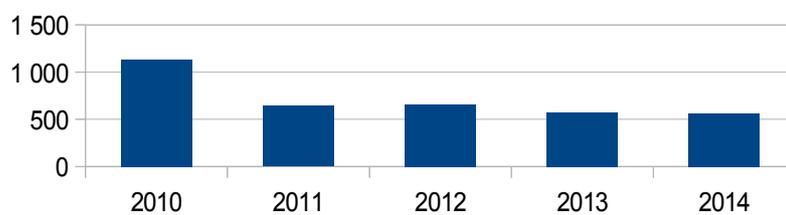


EVOLUTION DES ATTENUATIONS DE PRODUITS

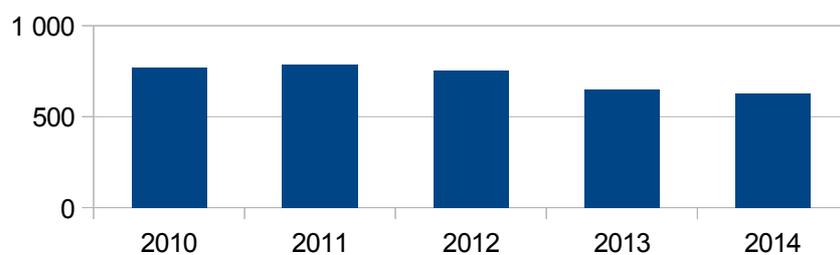
(dont Attribution de Compensation)



EVOLUTION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

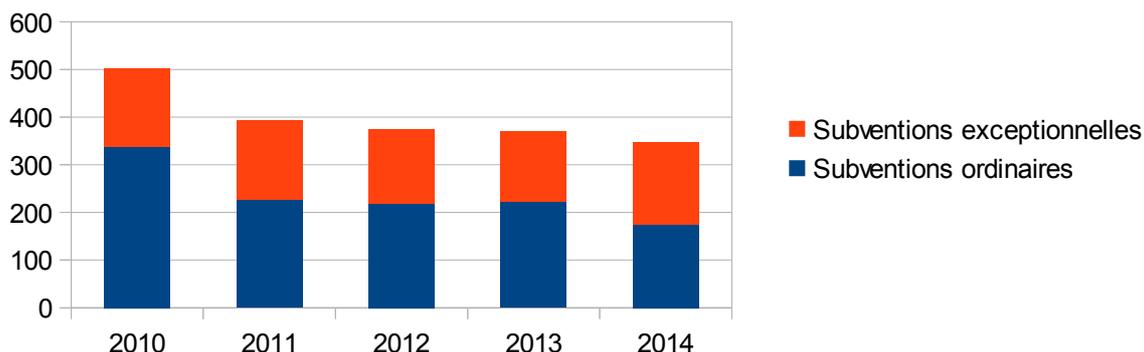


EVOLUTION DES CHARGES FINANCIERES



Il convient de noter la stabilisation de toutes les dépenses de fonctionnement.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES



224 – La dette

↳ Evolution de l'encours de la dette depuis 2008 (tous les budgets)

Comme le démontre l'évolution de l'encours de la dette, la Commune de Bagnères-de-Bigorre poursuit sa stratégie de désendettement.

Encours au 31/12 en K€	2010	2011	2012	2013	2014
Budget principal	18 699	18 486	18 006	15 583	14 928
Budget annexe de l'eau	1 673	1 631	1 623	1 557	1 464
Budget annexe de l'assainissement	5 727	5 339	5 021	4 649	4 275
Budget annexe de l'ATT	6 419	5 818	5 347	4 854	4 398
TOTAL	32 518	31 274	29 997	26 643	25 065

	2010	2011	2012	2013	2014
Encours de la dette / hab (les 4 budgets)	3 737	3 604	3 441	3 054	2 961
Encours de la dette / hab (budget principal)	2 149	2 130	2 066	1 786	1 763

↳ Capacité de désendettement (Budget principal)

k€	2010	2011	2012	2013	2014
Encours au 31/12	18 699	18 486	18 006	15 583	14 928
Epargne brute	1 382	1 359	1 458	1 246	1 548
ENCOURS AU 31/12 / EPARGNE BRUTE*	13,5	13,6	12,3	12,5	9,6

* Nb d'années nécessaires si l'on consacrait la totalité de l'épargne brute au remboursement de la dette

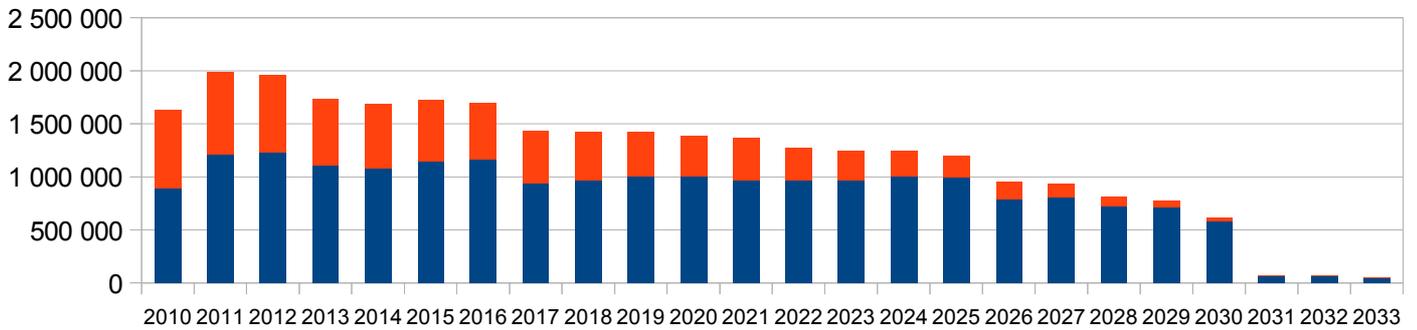
Le délai de désendettement est passé en 2014 à 9,6 ans (contre 12,5 ans en 2013). Ceci est dû non seulement à la poursuite de la politique de désendettement (baisse de l'encours) mais également la nette amélioration de l'épargne brute.

Il est donc important de poursuivre la politique de désendettement tout en maîtrisant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de telle sorte à réduire ce ratio dont le seul critique est 15 ans.

↪ Evolution des annuités depuis 2010

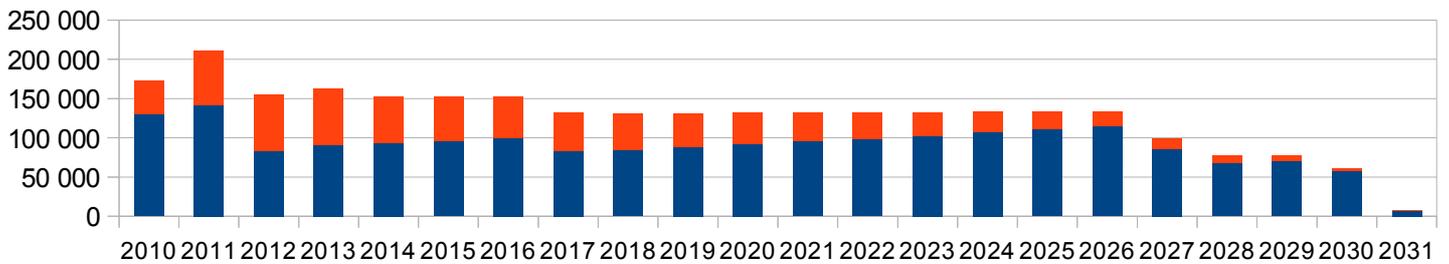
BUDGET PRINCIPAL

EXTINCTION DE LA DETTE



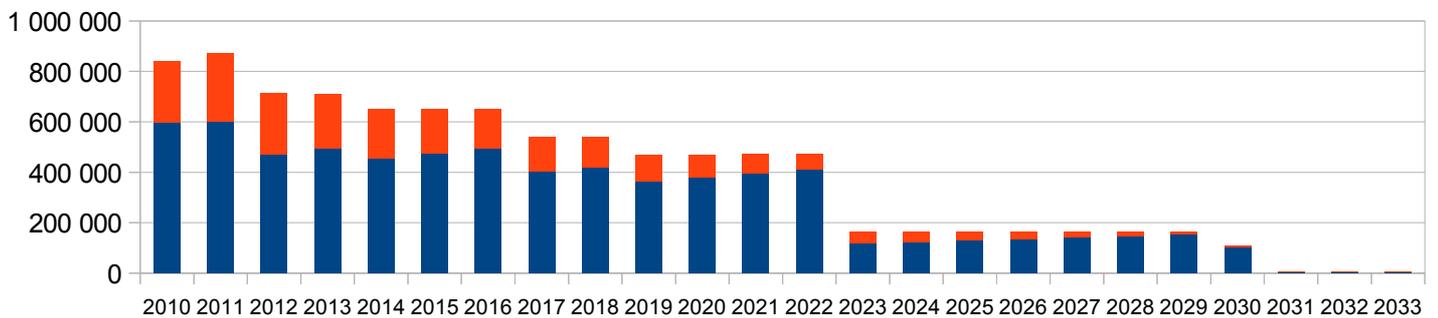
BUDGET DE L'EAU

EXTINCTION DE LA DETTE



BUDGET ATT

EXTINCTION DE LA DETTE



↳ **Information sur les prêts structurés au 31 décembre 2014**
(Charte Gissler ou niveau du risque de l'encours de la dette)

65 % de la dette de la Commune de Bagnères-de-Bigorre est située en niveau 1 A (sans aucun risque).

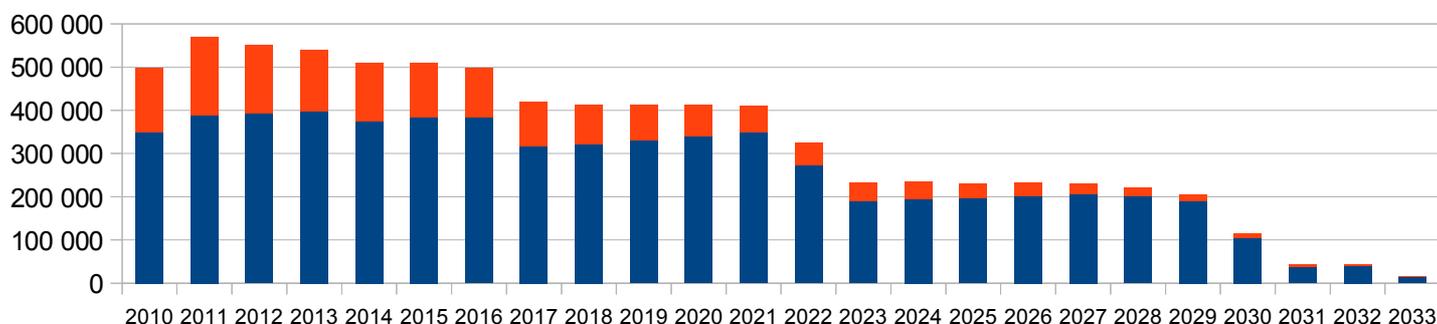
Cependant, 29 % de l'encours présente des risques d'indices sous-jacents :

- 1 contrat dépendant d'un écart d'indice en zone euro (niveau 3)
- 1 contrat dépendant d'un écart d'indice hors zone euro (niveau 4)
- 1 contrat étant libellé en Franc suisse (niveau 6 : hors charte)

Par ailleurs, 35 % de l'encours présente un risque de structures de niveau E (avec effet multiplicateur par 5) : les trois contrats précédents, ainsi qu'un contrat dont l'indice est de niveau 1.

BUDGET ASSAINISSEMENT

EXTINCTION DE LA DETTE



224 – L'évolution financière en matière d'autofinancement (ou épargne nette) du Budget principal

Au 31 décembre 2014, la situation financière de la Ville de Bagnère de Bigorre s'est améliorée par rapport à l'année 2013 en raison :

- d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui ont légèrement baissé en 2014 par rapport à 2013
- mais également une hausse des recettes

La charge de la dette (en décroissance) explique également en partie cette amélioration financière.

K€	2010	2011	2012	2013	2014
Produits de gestion courante	14 411	13 618	13 801	13 700	14 083
- Charges de gestion courante	12 143	11 315	11 520	11 765	11 757
= Excédent brut courant (EBC)	2 268	2 303	2 281	1 935	2 326
+ Produit exceptionnel larges (hors prod cession)	55	36	106	118	61
- Charges exceptionnelles (dont intérêt LT)	202	207	204	178	235
= Epargne de gestion	2 121	2 132	2 183	1 875	2 152
- Charges financières (6611 + 6612)	739	773	725	629	604
= Epargne brute	1 382	1 359	1 458	1 246	1 548
- Remboursement du capital	894	1 218	1 238	1 108	1 083
= EPARGNE NETTE	488	141	220	138	465

Le résultat global de clôture de l'exercice serait donc le suivant :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DEUX SECTIONS
BUDGET PRINCIPAL	Recettes	2 389 700,85 €	14 233 050,14 €	16 622 750,99 €
	Dépenses	2 289 126,77 €	13 346 717,70 €	15 635 844,47 €
	Résultat de l'exercice	100 574,08 €	886 332,44 €	986 906,52 €
	Report ex. antérieur	-634 129,40 €	351 030,27 €	-283 099,13 €
	Résultat cumulé	-533 555,32 €	1 237 362,71 €	703 807,39 €

III LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL

3-1 EN MATIERE DE RECETTES

3-1-1 Une baisse importante des dotations de l'Etat

↳ La Dotation Globale de Fonctionnement fortement impactée au titre du redressement des comptes publics

La Ville de Bagnères de Bigorre ayant été épargnée en 2014 par la baisse des dotations de l'Etat, ne le sera plus à compter de 2015 :

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	2 266	2 137	1 897	1 649	1 421	1 421	1 421	1 421
DSUCS	231	234	236	238	241	243	246	248
DSR	403	468	501	555	590	622	644	664
DNP	266	349	349	372	376	379	372	366
DGF	3 166	3 188	2 983	2 814	2 628	2 665	2 683	2 699
Différence		22	-205	-169	-186	37	18	16

Source RCF

↳ Une très légère hausse des compensations fiscales

Les diverses compensations fiscales issues initialement d'exonérations décidées par l'Etat connaissent cette année une légère hausse temporaire :

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Compensations TH	202	203	227	231	234	238	241	245
Compensations FB	27	16	11	7	3	0	0	0
Compensations FNB	0	6	6	5	5	5	5	5
Compensations TP / CFE / CVAE	44	36	23	15	7	0	0	0
Compensations fiscales	273	261	267	258	249	243	246	250

Source Source RCF

3-1-2 Progression du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

En 2015, le territoire (CCHB + les communes membres) devrait, encore cette année, être éligible au FPIC et connaître par conséquent la progression prévue au niveau national. Dans l'hypothèse d'une répartition comparable à celle de l'an passé, soit un partage équitable de la progression entre la Communauté de Communes et les communes membres, la Ville de Bagnères-de-Bigorre pourrait connaître un gain de recette de l'ordre de 35 K€.

3-1-3 La dotation de Solidarité Communautaire constante mais fragile

Depuis la Réforme de la TP, la dotation de solidarité communautaire a été bloquée à 674 K€ pour la Ville de Bagnères de Bigorre.

3-1-4 La fiscalité indirecte également en baisse

La fiscalité indirecte comprend les taxes suivantes :

En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe pylônes	16	17	18	19	6	6
Taxe sur l'électricité	195	198	203	206	204	200
Taxe sur les spectacles	12	6				
Taxe additionnelle sur les droits de mutation	234	222	222	212	180	175
Taxe affouage	1	1	1	1	1	1
Taxe sur les remontées mécaniques	261	278	320	321	330	300
Taxe sur le produit des jeux (casino)	530	520	530	562	516	500
Taxe d'aménagement (ex TLE)	40	97	63	25	41	35
Total	1 289	1 337	1 357	1 346	1 278	1 217

3-1-6 Un objectif de maintien des taux de fiscalité directe (Taxe d'Habitation et Taxe sur le Foncier Bâti)

Malgré la baisse prévisible des recettes de fonctionnement, la Ville de Bagnères de Bigorre a pour objectif de maintenir les taux de fiscalité locale identiques à ceux de 2014.

Pour mémoire :

Le produit de la fiscalité directe pour 2014 était de 5 431 K€.

Pour 2015, il est estimé à 5 507 K€, soit une progression de 1,39 % : en sus de la revalorisation des bases indiquée par la loi de finances pour 2015 (+0,9 %), nous prévoyons une évolution physique des bases (construction nouvelles notamment) relativement faible (+ 0,49 %).

Conformément à nos engagements, aucune hausse des taux d'imposition n'est prévue pour 2015.

3-2 EN MATIERE DE DEPENSES

La diminution des dotations de l'Etat implique la maîtrise des dépenses de fonctionnement, afin de préserver au mieux l'épargne de gestion, et donc l'autofinancement.

3-2-1 Vers une stabilisation des charges à caractère général

L'objectif en matière de charges à caractère général telles que les frais d'eau, d'électricité, de téléphone, d'affranchissement, etc...est une quasi stabilité.

3-2-2 Hausse des frais de personnel

Malgré des efforts importants de maîtrise, la masse salariale devrait subir une augmentation de l'ordre de 3,8 %. Malgré une gestion rigoureuse, certaines dépenses s'imposent à nous :

- GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité) estimé à 2 %,
- Réforme de la catégorie C
- Hausse des cotisations retraite (+ 0,10 % pour la CNRACL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales) et + 0,16 % pour l'IRCANTEC,
- Tenue des élections (élections départementales et régionales),
- Réforme des rythmes scolaires estimée sur une année complète
- Hausse des cotisation URSSAF pour les non titulaires
- Hausse du taux d'accident du travail pour les non titulaires
- Hausse du SMIC de 0,8 % au 1er janvier 2015 pour les contrats aidés et les apprentis

3-2-3 Maintien de l'attribution de compensation

Il est pris pour hypothèse une attribution de compensation constante par rapport à 2014. Des discussions relatives à la mutualisation des services (qui impacte l'attribution de compensation) permettront de réduire peut-être cette dépense.

3-2-4 Stabilité des subventions aux associations

Eu égard aux contraintes nouvelles, pour les subventions ordinaires aux associations locales, il est proposé d'adapter le montant de l'enveloppe globale qui était fixé en 2014 à 174 K€. Quant aux subventions exceptionnelles, elles seront analysées au cas par cas. Pour mémoire, elles se sont élevées en 2014 à 172 K€.

3-2-5 Poursuite de la politique de désendettement et gestion des encours structurés

Grâce aux efforts mis en place depuis quelques années, la Ville de Bagnères-de-Bigorre a réduit peu à peu la charge de la dette. Cependant **pour soutenir l'investissement local**, un emprunt minimum est nécessaire chaque année qui, malgré une baisse réelle de l'encours, génère des charges financières en progression légère.

Budget principal :

k€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital	894	1 218	1 238	1 108	1 079	1 148
Intérêts	739	773	725	629	603	576
Annuité de la dette du budget principal	1 633	1 991	1 963	1 737	1 682	1 724

Budget annexe de l'eau

k€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital	130	142	83	91	93	96
Intérêts	42	69	71	72	60	56
Annuité de la dette du budget annexe de l'eau	172	211	154	163	153	152

Budget annexe de l'assainissement

k€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital	349	388	393	397	374	383
Intérêts	149	181	157	141	139	125
Annuité de la dette du budget annexe de l'assainissement	498	569	550	538	513	508

Budget annexe de l'activité thermique et thermoludique

k€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital	598	601	470	493	456	474
Intérêts	245	272	243	216	195	177
Annuité de la dette du budget annexe de l'ATT	843	873	713	709	651	651

De manière globale, la Ville de Bagnères de Bigorre, grâce à sa politique de désendettement, gagne par rapport à 2014 des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement

- 63 K€ en charges d'intérêt (Fonctionnement)
- La contraction de l'emprunt de 429 K€ en 2014 vient rehausser l'amortissement annuel

k€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital	1971	2349	2184	2089	2002	2101
Intérêts	1175	1295	1196	1058	997	934
Annuité totale de la dette	3 146	3 644	3 380	3 147	2 999	3 035

Les marges de manœuvre étant faibles pour les années à venir (poursuite de la baisse des dotations), il est impératif de poursuivre cette orientation de désendettement.

En outre, la Ville compte dans son encours 4 contrats d'emprunts structurés dont un classé hors charte Gissler, à savoir l'emprunt libelle en Franc Suisse. Il sera analysé la possibilité de le sécuriser sachant que la sécurisation d'un tel encours coûte souvent autant que de les laisser s'éteindre - Durée résiduelle : 6 ans et 2 mois

En outre, au vu des faibles taux d'intérêt, il sera procédé à une analyse fine de tous les contrats d'emprunt de telle sorte à engager des réaménagements permettant de générer des marges de manœuvres supplémentaires.

3-3 ESQUISSE BUDGETAIRE

Compte tenu de ce qui précède et des premiers travaux budgétaires, le projet de budget de fonctionnement devrait s'esquisser de la manière suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2014	DOB 2015	% EVOL
Résultat de fonctionnement reporté	351	648	84,62%
Atténuation de charges	47	27	-42,55%
Opération d'ordre de transfert entre section	7	2	-71,43%
Produits des services du domaine, ventes	1 991	1 943	-2,41%
Impôts et taxes	7 457	7 503	0,62%
Dotations et participations	3 627	3 337	-8,00%
Autres produits de gestion courante	961	1 115	16,02%
Produits financiers	0	0	
Produits exceptionnels	143	0	-100,00%
TOTAL	14 584	14 575	-0,06%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2014	DOB 2015	% EVOL
Charges de gestion générale	3 550	3 462	-2,48%
Charges de personnel	6 145	6 379	3,81%
Atténuation de produits	1 498	1 498	0,00%
Virement à la section d'investissement	0	1 166	
Opération d'ordre de transfert entre section	751	665	-11,45%
Autres charges de gestion courante	564	540	-4,26%
Charges financières	630	677	7,46%
Charges exceptionnelles	209	188	-10,05%
TOTAL	13 347	14 575	9,20%

3-4 LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	2014	2015
Epargne brute	1549	1159
Remboursement du capital de la dette	1083	1150
Epargne nette	466	9
Rec. D'inv.t (FCTVA + subventions + produits de cession)	530	635
Autofinancement dégagé	996	644

En l'état actuel de la préparation budgétaire, il se dégage une capacité d'autofinancement de 644 K€ pour financer le programme des investissements. Ce montant obligera donc la collectivité à être très vigilante sur les opération d'investissement à réaliser de telle sorte à éviter un recours à l'emprunt trop important. Il est envisagé à ce jour un emprunt ne dépassant pas 500 K€.

3-5 PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2015

Les programme des investissements tel qu'envisagé à ce jour peut se décliner de la manière suivante :

EN K€	COÛT
LA GARE	260
AMENAGEMENT URBAIN DE LA GARE ET VOIE VERTE	173
CHANGEMENT DE 3 CHAUDIERES	141
VILLA CAMPAN	60
TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	50
MISE EN CONFORMITE BATIMENTS	20
3 HORODATEURS	36
3 BORNES ELECTRIQUES	36
2 VEHICULES ELECTRIQUES	20
BALAYEUSE	80
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	40
ETUDE REQUALIFICATION MONGIE	60
MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	31
RADIOLOGIE MONGIE	25
ABATAGE ET ELAGAGE D'ARBRES	20
OUTILLAGE	30
PROGRAMME DE VOIRIE	300
PARAVALANCHES	50
GAZEX	450
OPERATION FACADES	50
MOBILIER DIVERS	2
CONTROLE ACCES GYMNASSE CORDIER	6
ECLAIRAGE PUBLIC	10
NUMEROTATION SOULAGNETS ET LESPONNE	2,5
TOTAL AVEC GAZEX	1 953
TOTAL SANS GAZEX	1 503

IV – QUELQUES DONNEES SUR LES BUDGETS ANNEXES

Ils sont au nombre de 3 :

- Budget annexe de l'eau
- Budget annexe de l'assainissement
- Budget annexe des activités thermales et thermoludiques (ATT)

et permettent la gestion individualisée de ces services, pour des raisons qui peuvent être réglementaires ou propres à la collectivité.

4-1 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Son **fonctionnement** est financé par la surtaxe en eau potable, prélevée auprès des consommateurs et reversée à la Commune par le fermier, ainsi que la redevance du Syndicat d'Aduction d'Eau Potable de Tarbes Sud. Il convient de noter que depuis quelques années, le produit de la surtaxe est en baisse du fait de la baisse de consommation d'eau de la population.

Dans la perspective de construction de l'usine Médous estimée à 8 Millions d'euros, il conviendra de procéder, dès cette année, à une rehausse progressive du taux de la surtaxe.

Le produit de cette surtaxe est prévu à hauteur de 160 K€ et le produit de la redevance du Syndicat AEP, à hauteur de 160 K€.

Ces produits permettent :

- le financement des charges du service (entretien divers, analyses, remboursement de frais au budget principal)
- la couverture de la dette contractée pour le financement des équipements (réseaux) mis à disposition du fermier, l'amortissement réglementaire de ceux-ci,
- ainsi que l'autofinancement des équipements nouveaux à réaliser.

La section d'**investissement** est portée à 485 K€ (dont 356 k€ de travaux répartis comme suit :

EN K€ HT	COUT
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE USINE MEDOUS	200
REFECTION RESEAUX LA MONGIE	33
TRAVAUX DIVERS	40
REPRISE EN SOUS OEUVRE A MAINTENON	20
PEINTURE DU RESERVOIR DU TOURMALET	10
REPLACEMENT DE LA CONDUITE ALLEE TOURNEFORT	50
EXTRACTEUR A LA MONGIE	3
TOTAL TRAVAUX	356

S'il ne sera pas procédé cette année à un recours à l'emprunt pour le financement de ces opérations d'investissement, il est important de noter qu'un emprunt de long terme(30 à 40 ans) devra être contracté dans les prochaines années pour le financement de la réfection de l'usine de traitement de l'eau de Médous.

42 LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le principe du financement de son **fonctionnement** est le même que pour le budget annexe de l'Eau. Le tarif de la surtaxe fixé pour 2015 devrait donc progresser au même titre que le tarif de l'eau.

Le produit généré de cette surtaxe est également en baisse depuis quelques années du fait de la baisse de la consommation d'eau de la population et devrait s'établir à 450 K€ en 2015. S'ajoute la participation au fonctionnement et à l'investissement du SIVU Las Aygues et de la Commune de Pouzac à hauteur de 55 K€.

Est prévue également une prime pour épuration versée à la collectivité par l'Agence de l'Eau et dont le montant est fonction des efforts d'assainissement réalisés, évaluée pour 2015 à 30 K€.

Ces trois produits cumulés permettent, comme pour le budget annexe de l'Eau, le financement de l'assainissement avec ses charges courantes (entretien divers, personnel, remboursement de frais au budget principal...), la dette à rembourser, l'amortissement des équipements, ainsi que l'autofinancement des projets nouveaux.

La section d'**investissement** est portée à 1 060 K€ (dont 477 k€ de travaux répartis comme suit :

EN K€ HT	COUT
DIAGNOSTIC OBLIGATOIRE D'ASSAINISSEMENT	200
TRAVAUX DIVERS	50
EQUIPEMENT DES 5 DEVERSOIRS D'ORAGES EN METROLOGIE	25
PRESSE A BOUE A LA MONGIE	150
RESEAUX PLACE TOURNEFORT	50
PLUVIOMETRE STATION EPURATION VEOLIA	2,4
TOTAL TRAVAUX	477,4

Pour le financement de ces opérations d'investissement, il sera nécessaire de procéder à la contractualisation d'un emprunt.

43 LE BUDGET ANNEXE DE ACTIVITES THERMALES ET THERMOLUDIQUES

Son **fonctionnement** est financé par la vente de l'eau thermale (pour un montant prévisionnel en 2015 de 450 K€) et la redevance de l'affermage de SEMETHERM DEVELOPPEMENT (pour un montant prévisionnel de 910 K€).

Ces produits permettent :

- le financement des charges courantes (électricité, fournitures, analyses, remboursement de frais au budget principal...),
- la couverture de la dette contractée pour le financement des équipements, l'amortissement réglementaire de ceux-ci,
- ainsi que l'autofinancement des équipements nouveaux à réaliser.

La section d'**investissement** est portée à 1 320 K€ (dont 5 K€ de travaux et 470 K€ de remboursement de capital).

Le financement sera assuré essentiellement par l'autofinancement.

Il est à noter également dans ce budget qu'aucun emprunt n'est nécessaire à l'équilibre.
Il convient également de souligner que l'activité thermique et thermo ludique de Bagnères-de-Bigorre, génère, pour la Commune, des bénéfices qui permettent de financer le budget principal au travers d'une subvention .

**Tels sont les éléments financiers qui seront détaillés à l'occasion
du vote du budget primitif 2015 qui sera voté lors du Conseil Municipal du 10 avril 2015**